Image not found or type unknown

Refus prime de précarité de mission intérim à CDD

Par **EmmaP74**, le **25/05/2021** à **15:02**

Bonjour,

Je termine une 2ième mission d'intérim au 28/05 et l'entreprise "utilisatrice" dans laquelle je travaillais en intérim me propose un CDD que je compte accepter.

L'agence d'intérim me dit que je n'ai pas le droit de toucher l'indemnité de fin de mission car je poursuis dans la même entreprise utilisatrice avec ce CDD :

est-ce normal ?

Il me semble qu'il n'y a qu'au motif au l'on me proposerait un CDI que l'indemnité de fin de mission ne doit pas être payée.

L'agence d'intérim est-elle en train d'essayer de se soustraire au paiement de cette prime de précarité ?

Merci par avance pour votre aide ?

Cordialement

Par **Prana67**, le **25/05/2021** à **15:44**

Bonjour,

Vu que le premier CDD se termine et qu'il n'y a pas de CDI dans la foulée l'intérim doit vous verser la précarité.

Par **EmmaP74**, le **25/05/2021** à **16:23**

Merci pour votre réponse,

C'est bien ce qu'il me semblait !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés